

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.3) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

**Étaient absents :** Besançon : S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillothe : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noironte : M. Bernard MADOUX Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Thise : M. Alain LORIGUET

**Secrétaire de séance :** M. Yves GUYEN

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPELLIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STHAL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

**Mandataires :** D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

Délibération n°2017/003602

Rapport n°1.1.5 - Fonds de soutien à l'investissement local 2017 - Demandes de subventions

## Fonds de soutien à l'investissement local 2017 - Demandes de subventions

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « FSIL »	Montant de l'opération : 1 400 064 € (recettes)
Sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021	

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les subventions sollicitées auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) inscrit dans la Loi de Finances 2017, pour un montant global de 1 400 064 €.

L'article 141 de la Loi de Finances pour 2017 reconduit la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs EPCI. Une circulaire du 24 janvier 2017 en précise les modalités d'attribution. L'objectif de cette dotation est d'avoir un effet levier sur l'investissement local.

Au niveau national, les montants sont répartis en 2 enveloppes :

- 600 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les métropoles, les communes et EPCI à fiscalité propre.  
L'enveloppe allouée pour la Région Bourgogne-Franche-Comté est de 18,8 M€ (pour mémoire elle était de 21,5 M€ en 2016).
- 216 M€ consacrés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres situés dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants (17,5 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté).  
Cette seconde enveloppe ne concerne pas le Grand Besançon.

Les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- Les opérations doivent concerner les domaines suivants (8 types d'opérations éligibles) :  
En cohérence avec les objectifs posés par la loi de transition énergétique du 17 août 2015, 3 types d'opérations concernent le développement durable et la protection de l'environnement :
  - o la rénovation thermique des bâtiments publics (isolation, panneaux solaires, géothermie, pompes à chaleur,...) pour les structures anciennes et nouvelles,
  - o la transition énergétique (maîtrise des charges et réduction de la part des énergies fossiles),
  - o le développement des énergies renouvelables.
- Les 5 autres sont :
  - o la mise aux normes et la sécurisation d'équipements publics, notamment la mise en accessibilité des ERP,
  - o le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
  - o le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, y compris les projets d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
  - o la réalisation de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accueil de migrants,
  - o le développement du numérique et de la téléphonie mobile, qui s'inscrit dans le plan « France très haut débit ».

Le taux de subvention maximum serait de 35 % des montants des dépenses HT, avec une participation attendue du maître d'ouvrage à hauteur de 30 % minimum si la collectivité est chef de file de la compétence dont relève l'investissement, ou 20 % minimum dans les autres cas (avec dérogation possible pour les Monuments Historiques par exemple). Cette subvention est cumulable avec d'autres aides, dans le respect des règles d'attribution de ces autres subventions.

La Préfecture souhaite privilégier les projets structurants dont les travaux débiteront durant l'année 2017.

Après un recensement des opérations éligibles en début d'année, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a déposé un certain nombre de dossiers susceptibles d'être subventionnés.

La liste des dossiers déposés, avec les taux et les montants sollicités figure dans le tableau ci-après, le choix définitif des projets éligibles au fonds de soutien appartenant à l'Etat.

Projets	Coût estimé HT	Subv° sollicitée Fonds de soutien	Taux de subv°	Démarrage des travaux	Autres cofinancements attendus
Voie de transport en commun en site propre (TCSP) Viotte-Campus-Témis : doublement du Pont de la Gibelotte	2 313 209	809 623	35%	nov. 2017	
Mises aux normes accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du Schéma Directeur - Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)	532 000	186 200	35%	mars 2017	
Réalisation de pistes cyclables avenues Siffert et Clémenceau	500 000	175 000	35%	été 2017	
Réalisation d'une piste cyclable Prés de Vaux-Commune de Chalezeule	654 975	229 241	35%	sept 2017	Région BFC 20% avec un plafond d'aide de 50 000 €
<b>TOTAL Grand Besançon</b>		<b>1 400 064</b>			

Pour chacun des projets mentionnés, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon confirme la sollicitation de subventions auprès de l'Etat, suite au dépôt des dossiers et auprès des autres partenaires financiers potentiels ou s'engage à solliciter ces derniers, au regard des plans de financements prévisionnels indiqués, et à prendre en charge les financements non acquis. L'inscription budgétaire de ces recettes interviendra après l'attribution de ces subventions.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :**

- **confirme la réalisation des projets du Grand Besançon suivants, conformément au PPIF :**
  - o doublement du Pont de la Gibelotte dans le cadre de la voie de transport en commun en site propre (TCSP) Viotte-Campus-Témis,
  - o mises aux normes accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du Schéma Directeur - Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP),
  - o Réalisation de pistes cyclables avenues Siffert et Clémenceau,
  - o Réalisation d'une piste cyclable Prés de Vaux-Commune de Chalezeule,
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à confirmer les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local, et auprès des autres cofinanceurs tels que la Région de Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne et les autres partenaires potentiels, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prennent pas part au vote : 0

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 mars 2017  
 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



Reçu le - 7 AVR. 2017

Pour extrait conforme,  
 Le Vice-Président suppléant,  
 Gabriel BAULIEU  
 1<sup>er</sup> Vice-Président